

## COMMUNE DE HOMBOURG

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

**Présents** : M. ENGASSER Thierry, Maire

Mmes : BAGARD TRIPONEL Stéphanie, DA SILVA Corinne, HAENEL Isabelle, PIERREZ Sabine et SAUPIN Lila

MM : BRODHAG Sébastien, CARCHANO Sébastien, GRANDIDIER Noël, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland et TERNOIS James (arrivé au point n°5).

**Absents** : Mme Cécile DESPRES et M. Jérôme LAURENT

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme RAFFA Simone (procuration à Mme SAUPIN Lila)

**A été nommé secrétaire** : M. WENTZ Nicolas, Directeur des services

-----

#### **Ordre du jour :**

- 01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2022
- 02/ Réhabilitation de la maison forestière – Attribution de lots travaux
- 03/ Autorisation de d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- 04/ Convention protection sociale – Avenant n°02
- 05/ Subvention au Collège Théodore Monod – Actions pédagogiques 2022/2023
- 06/ Subvention voyage scolaire – Sainte Ursule
- 07/ MAPA
- 08/ Divers
- 09/ Tour de table

-----

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance. Il informe l'assemblée qu'un point doit être ajouté à l'ordre du jour, à savoir :

- Acquisition foncière

#### **01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2022**

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le compte-rendu du 15 novembre 2022 tel que présenté

#### **02/ Réhabilitation de la maison forestière – Attribution de lots travaux**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'APD du projet de rénovation de

la Maison Forestière le 24 février 2022.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%) et la valeur technique (60%), il est proposé d'attribuer le "lot n°09 - Peinture intérieure" comme suit :

| <b>LOT</b>             | <b>ENTREPRISE</b> | <b>MONTANT HT</b> | <b>MONTANT TTC</b> |
|------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| 9. Peinture intérieure | PEINTUREST SARL   | 62 333,79€ HT     | 74 800,55€ TTC     |

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le lot n°09 Peinture intérieure à l'entreprise mentionnée ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint Raymond MOEBEL, à signer le marché en question

### **03/ Autorisation de d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que

"dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption."

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant l'adoption du Budget Principal 2023 qui devra intervenir courant mars 2023, soit 3 529 405,46€ répartis comme suit :

- chapitre 20 : 56 000,00€
- chapitre 204 : 30 000,00€
- chapitre 21 : 796 351,36€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour rappel, la Commission finances a été fixée au mardi 14 mars à 18h30. Le Conseil Municipal est avancé au 29 mars 2023 à 19h30 en remplacement du 05 avril 2023.

**04/ Convention protection sociale – Avenant n°02**

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire prévoyance risque « prévoyance » le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 349 collectivités et 5 585 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2022, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette dégradation avait déjà été constatée en 2021 et avait fait l'objet d'une augmentation de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés courant juillet par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion a été informé et consulté le 20 septembre 2022. À l'unanimité, mais également avec regrets, les membres préconisent de retenir l'augmentation des taux de 10 % et non la diminution des garanties, afin de maintenir le niveau de garantie actuel et conserver un contrat de meilleure qualité à proposer aux agents.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, le 4 octobre 2022, de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,47 % à 1,61 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré***

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2013 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 20 septembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 4 octobre 2022 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 19 octobre 2022 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal décide :

**Article 1 :** prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

|                   | Niveau d'indemnisation | Taux 2022 | Taux 2023 |
|-------------------|------------------------|-----------|-----------|
| Incapacité        | 95%                    | 0,64%     | 0,70%     |
| Invalidité        | 95%                    | 0,34%     | 0,37%     |
| Perte de retraite | 95%                    | 0,49%     | 0,54%     |
| Décès / PTIA      | 100%                   | 0,33%     | 0,33%     |

**Article 2 :** autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Arrivée de Monsieur James TERNOIS.

### **05/ Subvention au Collège Théodore Monod – Actions pédagogiques 2022/2023**

Le SIGC du Collège a subventionné pendant de nombreuses années des actions pédagogiques et notamment, une participation au coût du transport lors des voyages et sorties des élèves.

Par ce biais, les communes montraient leur attachement au collège pour lequel les maires avec leurs conseils municipaux s'étaient fortement investis depuis la construction.

Suite à la cessation d'activité du SIGC et sur avis des représentants des communes réunis en Comité Directeur, une convention par laquelle les communes s'engagent à continuer de subventionner les actions pédagogiques du Collège a été signée le 03 décembre 2013.

54 collégiens hombourgeois sont inscrits dans l'établissement pour l'année scolaire 2022/2023. Conformément à la convention, il est proposé d'attribuer 54€ par élève.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,  
- décide d'allouer une subvention annuelle de 2916€ au Collège Théodore Monod au titre de l'année scolaire 2022/2023, en conformité à la convention de soutien aux actions pédagogiques.

Monsieur le Maire se désole d'avoir appris que le Collège Théodore Monod ne compte plus que 3 classes par niveau, contre 5 il y a quelques années. Lila SAUPIN confirme que les changements de proviseurs n'ont pas été bénéfiques à l'établissement.

### **06/ Subvention voyage scolaire – Sainte Ursule**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande faite par le Collège Sainte Ursule de Riedisheim.

Il est prévu un séjour pédagogique à Trèves (Allemagne) du 15 au 17 mai 2023.

Les jeunes hombourgeois FERRARI Joris et GHARBAOUI Yanis sont concernés par ce séjour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une aide de 60€, correspondant à 10€ par jour et par élève, versée à l'établissement SAINTE URSULE de Riedisheim, après présentation des certificats de présence de ces élèves

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

### **07/ Acquisition foncière**

Monsieur le Maire rappelle que nous rencontrons toujours le problème de remontée des eaux usées dans la rue du Vieux Château. Les installations ne sont plus adaptées au nombre croissant d'habitants de cette rue. L'enjeu est de retirer la pompe et la conduite pour mettre en place un système gravitaire pour dévier les eaux usées avec une station de relevage. La municipalité a donc décidé d'acheter tous les terrains en vente, dont la propriété nous permettrait de réaliser ces

travaux. Ce qui est le cas aujourd'hui.

Par courrier, la SAFER Alsace a informé la commune d'être chargée de la vente de parcelles sur Hombourg.

L'une d'elle, d'une surface de 1 are 58 et cadastrée section 3 n° 30, est située dans l'emprise du projet de bouclage de la conduite d'assainissement de la rue du Vieux Château.

Le prix de vente est fixé à 1000 € le terrain, auxquels s'ajoutent 400€ de frais SAFER.

Compte tenu de son emplacement, il est proposé à l'assemblée l'acquisition de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section 3 N° 30 d'une contenance de 1 are 58
- autorise le maire à signer tout document ou acte y afférent

## **08/ MAPA**

Conformément aux dispositions de l'article 2122-23 du Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire est amené à rendre compte à l'assemblée des marchés passés, à savoir :

- Achat d'une désherbeuse auprès de AC EMERAUDE pour un montant de 2 587,86€
- Branchement assainissement de la Bascule par le SIVOM de la Région Mulhouse pour un montant 3 897,75€
- Travaux de démolition à la Maison Forestière par MTS pour un montant de 10 860,00€
- Reprise des bordures rue Principale par CREATIV TP pour un montant de 1 905,60€
- Mise en place de détecteurs de présence au Complexe sportif par OMNI pour un montant de 3 621,00€
- Mise en place d'un système anti-intrusion au Complexe sportif par EOS pour un montant de 30 755,83€
- Mise en place d'un jardin du souvenir par GRANIMOND pour un montant de 13 845,60€
- Mise en place de deux ossuaires par GRANIMOND pour un montant de 10 776,00€
- Reprise de 21 concessions de cimetière par les PF HOFFARTH pour un montant de 21 860,00€
- Etude de sol à la Maison forestière par COMPETENCES GEOTECHNIQUE pour un montant de 2 070,00€
- Fermeture de la cage d'escalier extérieure du complexe sportif par STALDER pour un montant de 7 200,00€
- Achat d'une nouvelle tireuse à bière pour le Comptoir auprès des ETS KOCH pour un montant de 1 711,20€
- Achat d'un nouveau serveur informatique pour la mairie auprès de la COMAB pour un montant de 13 137,60€
- Achat d'un système de sauvegarde mutualisé auprès de LDLC pour un montant de 1 504,24€
- Confection d'une porte pour la Bascule par PUYOL FRERES pour un montant de 2 343,60€
- Achat de paravents pour le hall de la mairie auprès du COLLECTIF 2920G pour un montant de 2 930,00€

Le Conseil Municipal prend acte.

## **09/ Divers**

- **Création d'un espace cinéraire au cimetière central** : la haie de 17m située à l'Ouest du cimetière central va être retirée afin de permettre la création d'un espace cinéraire dans

l'angle Sud-Ouest. Une tombe expirée a été reprise et transférée afin de permettre l'accès aux piétons et aux handicapés. Un columbarium « globe » de 20 cases sera déposé au centre de l'espace créé. Sa livraison doit avoir lieu avant Pâques.

Isabelle HAENEL trouve que le jardin du souvenir mise en place l'été dernier est inesthétique et triste. Lila SAUPIN informe que pour des raisons météorologiques hivernales, les plantations n'ont pas encore pu avoir lieu. 2 rideaux de verdure seront encore implantés de part et d'autre afin d'égayer cet emplacement très minéral.

- **Enfouissement ligne électrique** : notre village compte encore 2 lignes aériennes côté Ouest, impactant sur les agriculteurs et les habitants. Il s'avère que le Syndicat d'électricité a été sollicité pour financer l'enfouissement de ces lignes. Durant les discussions, nous avons appris que EDF prévoyait sur le même axe, l'enfouissement d'une ligne entre l'aérodrome d'Habsheim et Ottmarsheim. Une mutualisation de chantiers a donc été proposée. Les personnes concernées sont actuellement contactées afin de leur présenter le projet et avoir leur accord de principe. C'est le bureau d'étude qui définira les aspects techniques. 60% seront pris en charge par la Syndicat d'Electricité, 40% resteront à la charge de la commune.
- **Recrutement d'un agent polyvalent au service technique** : ce recrutement, en cours depuis septembre, s'est avéré très compliqué et a dû être relancé une seconde fois puisque le premier candidat choisi n'a pas donné suite. Lors du second recrutement, beaucoup de candidats hombourgeois ont postulé. Tous les profils étaient intéressants mais un candidat s'est clairement démarqué. Une dernière rencontre aura lieu fin du mois afin de définir les détails du poste avec lui. Prochaine étape : connaître la date officielle du départ en retraite de Jean-Pierre MULLER afin de réorganiser le service.

## **10/ Tour de table**

- Lila SAUPIN :
  - **Exposition « Au cœur de l'Olympisme »** : le Label « Terre de jeux » a été obtenu par notre commune. La M2A nous a donc proposé gratuitement l'installation d'une belle exposition sur l'Olympisme du 24 janvier au 24 février 2023 dans la salle du conseil municipal. Les écoles peuvent en profiter ainsi que toute personne intéressée par ces belles valeurs sportives.
  - **Ecole Elysée** : notre école maternelle a été labellisée à l'occasion des 30 ans du traité d'amitié franco-allemande de l'Elysée.
  - **Jumelage** : Nous accueillerons nos amis landais lors du week-end de la Pentecôte à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de notre jumelage. Elle invite d'ores et déjà les élus à se tenir disponibles durant tout ce week-end festif.
  - **Commission Seniors** :
    - **Café souvenir** : Anne Mandras est intervenue lors du dernier café souvenir des seniors. Lila SAUPIN remercie Sabine PIERREZ pour sa présence et les bonnes crêpes qu'elle a préparé pour l'occasion ainsi que Noël GRANDIDIER pour sa présence, sa bonne confiture maison et son aide. Lila se réjouit du dynamisme de cette commission qui est vraiment formidable et qui apporte beaucoup à tout le monde.
    - **Sortie cinéma** prévue le 25 février prochain pour aller voir le film « Un Petit Miracle »
    - **Jeu de quilles** : prévu le 11 mars au complexe sportif

- Roland RIEGERT :
  - **Allumage d'urgence de l'éclairage public** : l'installation est opérationnelle. L'intégralité des mâts d'éclairage du village peuvent s'allumer et s'éteindre sur simple demande par SMS. 2 tests ont été effectués. Tout fonctionne parfaitement. Monsieur le Maire précise que cet allumage d'urgence n'est pas sectorisé. On allume les 9 quartiers, et on éteint les 9 quartiers. Sébastien BRODHAG confirme que cet éclairage général permet aux secours de rejoindre un point A à un point B sans zone d'ombre. Plus sécuritaire et moins compliqué.
  
- Stéphanie BAGARD :
  - **Journée citoyenne** : le 07 mars à 18h30 aura lieu la réunion de préparation de notre journée citoyenne 2023 qui aura lieu le 13 mai prochain. Elle invite les élus à proposer et/ou encadrer des chantiers s'ils le souhaitent.
  
- Raymond MOEBEL :
  - **Maison forestière** : problème de fourniture des tuiles résolu. Assainissement en cours. Mardi, les plans définitifs et détaillés de la charpente seront terminés. Pour le moment, le planning prévisionnel est tenu.

La séance est levée à 20h50.